



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYSES, Maire de Nailloux.

Date de la convocation : 10 octobre 2025

Étaient présents 15 : ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GLEYSES Lison, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, THÉNAULT Sylvain, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 9 : AIGOUY Jean, BONNEFONT Laurent, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, GERBER BENOI Marion, JÉROME Marie-Noëlle, MESTRES Carine, RIOLLET Pierre.

Absents 3 : ALVES DA SILVA Daniel, ALLAOUI Audrey, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs : AIGOUY Jean pouvoir à NAUTRÉ ÉVA, BONNEFONT Laurent pouvoir à Elisane OBIS, CABANER Charlotte pouvoir à GLEYSES Lison, CAMPOS Julie pouvoir à LEBRUN Guillaume, CHAYNES Marie-Thérèse pouvoir à ZARAGOZA Antoine, GERBER BENOI Marion pouvoir THÉNAULT Sylvain, JÉROME Marie-Noëlle pouvoir à ARPAILLANGE Michel, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, RIOLLET Pierre pouvoir à MÉTIFEU Marc.

Secrétaire de séance : Eliane OBIS

DEROGATION AU TRAVAIL DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DETAIL POUR L'ANNEE 2026

Madame la Maire rappelle que la Loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques modifie la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche de manière à réduire les distorsions entre les commerces en facilitant les dérogations de droit et en uniformisant les garanties sociales accordées aux salariés.

Désormais, l'avis de l'organe délibérant de la commune constitue une étape obligatoire de la procédure à effectuer avant de délivrer l'arrêté autorisant l'ouverture des dimanches, tout comme la consultation de l'intercommunalité à laquelle est rattachée la commune.

Aussi, conformément aux dispositions législatives, la communauté des communes des Terres du Lauragais a été saisie du dossier le 01 septembre 2025. Elle s'est prononcée sur cette question lors de son conseil communautaire du 23 septembre 2025.

L'ensemble des corps syndicaux et patronaux a été consulté.

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 031-213103963-20251016-2025_096-DE

Béser
Levrault

Madame la Maire propose au conseil municipal de débattre sur la possibilité de d'autoriser l'ouverture de 12 dimanches en 2026, répartis comme suit :

- Dimanches 11 et 18 janvier 2026
- Dimanche 28 juin 2026
- Dimanches 5 et 12 juillet 2026
- Dimanche 23 août 2026
- Dimanches 18 et 25 octobre 2026
- Dimanche 29 novembre 2026
- Dimanches 13, 20 et 27 décembre 2026

Par ailleurs, il convient au même titre que l'ouverture des dimanches pour les commerces de soumettre la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur de l'ouverture de 12 dimanches pour l'année 2026 et que ceux-ci soient répartis comme évoqué plus haut.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	1	0

- D'approuver l'autorisation de l'ouverture de 12 dimanches en 2026,
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

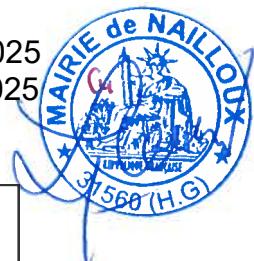
Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 23/10/2025
de l'affichage le : 24/10/2025

Lison GLEYSES,
Maire,

Eliane OBIS
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 23/10/2025
Reçu en préfecture le 23/10/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20251016-2025_096-DE

Berser
Levifruit